

# CHARTRE DU CLUB CARNA 77

1. Le **Club Carna 77** est une association loi 1901 qui regroupe des pêcheurs de carnassiers, (quelque soit l'espèce et leurs techniques adoptées) partageant une même éthique et une volonté de promouvoir la pêche sportive des carnassiers en Seine et Marne
2. Conformément à ses statuts, le **Club Carna 77** a notamment pour objet de :
  - permettre à ses membres de se rencontrer et d'échanger des techniques de pêche aux carnassiers. organiser ou participer à des réunions , rencontres , sorties , démonstrations et à toutes autres manifestations relatives à son objet statutaire,
  - promouvoir la pêche sportive des carnassiers,
  - promouvoir la remise à l'eau des poissons et du prélèvement raisonné.
3. Chaque membre du **Club Carna 77** s'engage à adopter envers les autres membres une attitude conviviale et respectueuse, et à s'interdire tout comportement de nature à nuire à la bonne ambiance au sein du club.
4. Chaque membre s'engage à respecter et à suivre l'éthique mise en avant par le **Club Carna 77** et à ne pas nuire à son image , en particulier en respectant la réglementation de la pêche, des milieux, des autres pêcheurs , et en pratiquant eux-mêmes un prélèvement raisonné et une remise a l'eau de la majeure partie de leurs prises .
5. Chaque membre du **Club Carna 77** possédant une embarcation s'engage à prendre connaissance de la législation en vigueur concernant cette embarcation et le matériel y afférent (liste du matériel obligatoire joint à la charte du **Club Carna 77**) à se mettre simplement en conformité avec cette législation faute de quoi les embarcations ne pourront participer aux activités du **Club Carna 77**.
6. Sauf cas de force majeure reconnue comme tel par le Bureau, chaque membre s'engage en outre à contribuer personnellement au fonctionnement et aux activités du club, notamment à participer chaque année à au moins deux actions organisées par le club : réunions, stands, démonstration, nettoyages, etc....). *Les sorties de pêche ne sont pas prises en compte dans ces actions.*
7. Lors de son adhésion, chaque membre doit signer la présente charte qui a valeur de règlement intérieur du **Club Carna 77**

Je soussigné(e), ..... certifie avoir pris connaissance de la présente charte du **Club Carna 77** et m'engage à la respecter.

**Signature**

# **L'équipement de sécurité des bateaux de plaisance en navigation intérieure.**

L'équipement de sécurité de plaisance comprend :

- 2 amarres, chacune d'une longueur supérieure ou égale à la longueur du bateau, avec une longueur minimale de 5 mètres.
- 1 brassière de sauvetage approuvée ou marquée CE par personne embarquée.
- 1 gaffe.
- 1 écope reliée par un bout au bateau, sauf si le cockpit est auto-videur, pour les bateaux d'une longueur inférieure ou égale à 5 mètres.
- 1 seau rigide de 7 litres muni d'un bout pour les bateaux d'une longueur supérieure à 5 mètres.
- 1 chaumard à l'avant et un dispositif permettant le remorquage à l'arrière.
- 1 gonfleur pour les embarcations pneumatiques.
- 1 boîte de secours ( tableau 1 ) .
- 1 bouée couronne approuvée ou marquée CE.
- Des appareils de mouillage ( tableau 2 ) .
- 1 ou plusieurs extincteurs approuvés ou marqués CE ( tableau 3 ) .
- Pour les bateaux dont la longueur est inférieure ou égale à 8 m, 2 avirons ou 1 godille avec dispositif de nage ou une pagaie.
- Pour les moteurs à essence, un dispositif de sécurité coupant automatiquement l'allumage ou, à défaut, les gaz, en cas d'éjection ou de malaise du pilote, lorsque la puissance réelle maximum du ou des moteurs est supérieure ou égale à 4,5kW.

## Tableau 1 : Boite de secours

Pansements stériles prêts à l'emploi grand format	1 pochette
Pansements stériles prêts à l'emploi petit format	1 pochette
Compressees stérilisées	1 boîte
Sutures cutanées adhésive stériles	1 boîte
Sparadrap adhésif	1 rouleau
Antiseptique local en solution ou compressees imprégnées	1 flacon ou 1 boîte
Eau oxygénée	1 flacon
Tulle gras	1 pochette
Bande de contention grande largeur	1 bande
Bande de contention petite largeur	1 bande

## Tableau 2 : Appareux de mouillage

Longueur de bateau	Masse de l'ancre	Diamètre de la chaîne	Longueur de la chaîne	Diamètre du câblot	Longueur du câblot
Supérieur ou égale à 2,5 m et inférieur à 6,5 m	8 kg	6 mm	5 m	10 mm	20 m
Supérieur ou égale à 6,5 m et inférieur à 9 m	10 kg	8 mm	5 m	14 mm	20 m
Supérieur ou égale à 9 m et inférieur à 12 m	12 kg	8 mm	10 m	14 mm	20 m
Supérieur ou égale à 12 m et inférieur à 15 m	14 kg	10 mm	10 m	14 mm	30 m
Supérieur ou égale à 15 m et inférieur à 24 m		12 mm	10 m	14 mm	30 m

## Tableau 3 : Nombre et classe des extincteurs exigés

Puissance réelle maximale du bateau	Bateau comportant 1 moteur	Bateau comportant 2 moteurs
$P \leq 150\text{kW}$	1 extincteur -21 B	2 extincteurs -21 B
$150\text{kW} \leq P < 300\text{kW}$	1 extincteur -34 B	2 extincteurs -21 B
$P > 300\text{kW}$	1 extincteur 55B, et pour le complément de puissance au-delà de 300kw, autant d'extincteurs complémentaires qu'il est nécessaire pour couvrir ce complément de puissance.	Pour chaque moteur : 1 extincteur 34B ou 55B, et pour le complément de puissance. Au-delà de 300kW autant d'extincteurs complémentaires qu'il est nécessaire pour couvrir ce complément de puissance .

# Embarcation

Le ...../...../ 2011

Je soussigné(e) :.....

- Possède une embarcation de type\* .....
- Ne pas posséder d'embarcation.\*

Signature

\*Rayer la mention inutile

---

## Demande d'adhésion

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Code postale :..... Ville :.....

Date de naissance :...../...../..... Téléphone :.....

Email :..... Pseudo :.....

Date :...../...../ 2011

Signature avec la mention « *lu et approuvé* »

Signature des parents pour les moins de 16 ans  
avec la mention « *lu et approuvé* »

A faire parvenir avec le montant de la cotisation annuelle (15€ ou plus si vous souhaitez faire un don en ce qui concerne les plus de 16 ans, 1€ ou plus si vous souhaitez faire don en ce qui concerne les moins de 16 ans) par chèque à l'ordre du **Club Carna 77** à notre trésorier:

**Mr YPRES Jean-Claude (Zenclod) -19 résidence Saint-Hubert – VILPRE – 77540 ROZAY EN BRIE.**

Conformément à l'article 34 de la loi information et liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression des données qui vous concerne. Pour l'exercer, adressez-vous au siège du **Club Carna 77** : **CC77 Mr BESSON Yann Président 6 rue Antoine Cléricy 77210 AVON**